

# Diplôme d'accès aux études universitaires

## DAEU

**Vous souhaitez entreprendre des études universitaires ou passer des concours ?  
Vous n'avez pas le baccalauréat ?**

**L'Université Clermont Auvergne est là pour vous accompagner dans vos projets.**

# DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

## Objectifs de la formation

Le DAEU est un diplôme national homologué de niveau 4 qui confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il est destiné aux personnes non titulaires du baccalauréat ou d'un équivalent et qui veulent :

- reprendre des études supérieures (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi ;
- acquérir un diplôme leur permettant de passer des concours administratifs requérant un niveau 4 ;
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau de culture générale.

## Pré-requis

Le niveau minimal attendu est celui de Seconde générale.

## Organisation de la formation

La formation comprend 300h d'enseignement dont un module d'accompagnement de 50h.

Les stagiaires doivent choisir entre deux parcours comprenant chacun 4 matières faisant l'objet d'une épreuve à examen : 2 obligatoires et 2 optionnelles.

Il est possible de répartir la formation sur plusieurs années dans la limite de 4 ans à raison de 1 à plusieurs modules par an.

	DAEU A - «Littéraire»	DAEU B - «Scientifique»
	Cette préparation est conseillée aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires de Lettres ou de Sciences Humaines.	Cette préparation est conseillée aux candidats souhaitant entreprendre des études universitaires scientifiques, médicales, paramédicales ou technologiques.
Modalités	En <b>présence</b> (cours dispensés entre 16h et 20h à l'Inspé - site de Chamalières et sur la plateforme de cours en ligne)  ou <b>partiellement à distance</b> (80% sur la plateforme de cours en ligne et 20% de regroupements à l'Inspé de Chamalières)	En <b>présence</b> (cours dispensés entre 16h et 20h à l'Inspé - site de Chamalières et sur la plateforme de cours en ligne)  ou <b>partiellement à distance</b> (80% sur la plateforme de cours en ligne et 20% de regroupements à l'Inspé de Chamalières)
3 Matières obligatoires : 200h	Français (75 h), Anglais (75 h) et accompagnement au projet personnel et professionnel (50h)	Mathématiques (75 h), Français (75 h) et accompagnement au projet personnel et professionnel (50h)
2 options au choix (50h/option)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Histoire-Géographie</li><li>• Mathématiques</li><li>• Sciences de la Vie et de la Terre</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Physique-Chimie</li><li>• Anglais</li><li>• Sciences de la Vie et de la Terre</li></ul>

**L'ouverture des parcours et de chaque option est conditionnée par un effectif minimum.**

## Module d'Accompagnement au Projet personnel et Professionnel

Le module d'Accompagnement au Projet personnel et Professionnel (APP) a pour objectif de vous permettre de connaître et d'acquérir des méthodes de travail qui peuvent contribuer à la réussite de votre année de formation. Il vise également à vous accompagner dans la construction de votre projet personnel et professionnel post-DAEU.

Ce module est programmé tout au long de l'année. Il est obligatoire et se réalise à distance et en présence et représente un volume global de 50 heures.

Le module d'accompagnement comprend 5 axes :

- Un axe numérique
- Un axe documentaire
- Un axe méthodologique
- Un axe orientation
- Un axe inclusion

## Règlement d'examen

Lors de leur inscription, les candidats doivent opter pour l'une des formules suivantes :

- Examen global (par compensation) : les 4 modules faisant l'objet d'une épreuve à examen sont présentés au cours de la même session et sont affectées du même coefficient. L'examen est obtenu avec une moyenne générale au moins égale à 10/20. Si cette moyenne est inférieure à 10, les notes obtenues pour chaque module ne sont pas conservées l'année suivante.
- Examen par unités capitalisables : les épreuves sont présentées au cours de sessions successives. Les 4 modules faisant l'objet d'une épreuve à examen peuvent aussi être présentés lors d'une même session. La moyenne requise pour l'obtention du diplôme est de 10/20 au minimum pour chaque épreuve. Les notes supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pendant 4 ans maximum. Le diplôme est obtenu dès lors où le candidat a capitalisé les 4 matières.

## Admissions

### Conditions d'accès

Sont admis à s'inscrire à l'Université en vue de l'obtention de ce diplôme, les personnes ayant interrompu leurs études initiales depuis au moins 2 ans et ayant au moins 20 ans au 1er octobre de l'année de l'examen.

Les candidats internationaux doivent être en possession d'un titre de séjour en cours de validité.

Le délai entre la 1ère inscription au diplôme et l'obtention de celui-ci ne peut excéder 4 années.

Il n'est pas possible de se présenter au diplôme en candidat libre.

Le diplôme est accessible uniquement en Formation Continue.

### Procédure d'admission

- Dossier de candidature à télécharger sur le site [inspe.uca.fr](http://inspe.uca.fr) (rubrique formation - Candidature et inscription - DAEU) à partir du **8 février 2021** et à renvoyer avant le **13 mars 2021 (pour la première période de candidature) exclusivement par mail à l'adresse [daeu.inspe@uca.fr](mailto:daeu.inspe@uca.fr)**.
- **IMPORTANT : Bilan de compétence et de connaissance en ligne du 19/03/21 au 22/03/21.**

A l'initiative de l'équipe pédagogique, un entretien individuel avec un enseignant du diplôme pourra être proposé à l'issue du passage des tests du 29/03/21 au 02/04/21.

Les inscriptions administratives s'effectuent en ligne avant le début de la formation.

**Plus d'informations sur notre site internet : [inspe.uca.fr](http://inspe.uca.fr), rubrique formations**

## Coût de la formation

### Droits d'inscription universitaire

Pour la préparation au DAEU, les droits d'inscription universitaire sont fixés chaque année au niveau national, ils sont de 170 euros (tarif 2020-2021).

### Frais de formation

Les candidats au titre de la formation professionnelle continue sont assujettis à des frais de formation. Ces frais peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un financeur tiers.

### Les dispositifs de financement

- **La région Auvergne-Rhône-Alpes finance le DAEU** (sous réserve de validation par la commission permanente du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes).

Se renseigner auprès de votre conseiller prescripteur (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi) pendant la période de candidature.

**ATTENTION** le nombre de parcours financés par la région est limité. Le financement ne concerne que les Frais de formation (les droits d'inscription restent à la charge du stagiaire).



- **D'autres dispositifs de financement peuvent être mobilisés**

Que vous soyez agent de la fonction publique, salarié du secteur privé, demandeur d'emploi ou non-salarié, renseignez-vous auprès de votre employeur, Associations Transitions Pro, OPCO, conseiller Pôle Emploi, CPF... pour connaître les possibilités de prise en charge de votre parcours de formation.

**Le DAEU est éligible au CPF.**

**Pour tout renseignement, demande de devis, prendre contact avec le secrétariat du DAEU.**

## Contacts

daeu.inspe@uca.fr

### Responsable de formation

Claire FAIDIT

### Secrétariat de la formation

Céline ANDRÉ

Tel. 04 73 31 72 79

celine.andre@uca.fr

## Lieu de formation

INSPÉ Clermont Auvergne  
36, avenue Jean Jaurès  
63407 Chamalières Cedex

INSPÉ Clermont Auvergne  
36, avenue Jean Jaurès C.S. 20 001  
63407 Chamalières Cedex  
Tél : +33 (0)4 73 31 71 50  
inspe.uca.fr